

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Juin

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juin 1895

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

M. de Gavrian ne s'explique pas qu'il puisse subsister une différence de traitement entre les diverses régions de la France.

La fraude dépasse cent millions par an, le projet du gouvernement demande dix années pour réprimer cette fraude, la Chambre doit les lui donner.

M. Fouquet dit que le projet qu'on propose n'est autre chose que la résurrection des mesures fiscales qui existaient il y a 150 ans ; on veut distinguer entre les boissons hygiéniques et les boissons anti-hygiéniques, toutes les boissons sont hygiéniques.

La loi proposée est une véritable loi de réaction : au commencement du XVIII^e siècle, la déclaration préalable qu'on veut rétablir aujourd'hui, était, en quelque sorte, justifiée parce qu'on ne pouvait faire alors que des eaux-de-vie de vin, de cidre et de poiré.

M. Ribot plaide les circonstances atténuantes en faveur du projet qui sauvegarde au moins les intérêts du Trésor.

M. Jaurès est pour le monopole de l'alcool confié à l'Etat et qui est inévitable.

La clôture de la discussion générale est adoptée et la discussion des articles est votée par 421 voix contre 106.

INFORMATIONS

Election législative

Lille, 10 juin.

Scrutin de ballottage de la quatrième circonscription :

M. Dansette, conservateur, élu par 8,606 voix, contre M. Bonduel, républicain, 8,361 voix.

Le Canal des Deux-Mers

Note Havas :

Plusieurs journaux ont été inexactement renseignés sur ce qui s'est passé lors de l'audience dans laquelle à Bordeaux, un certain nombre de représentants des départements du Sud-Ouest ont remis au président de la République, un document sur le projet du Canal des Deux-Mers.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE.

XVIII

Il y avait près de quinze ans, que le couple criminel jouissait, sans inquiétude, du luxe acquis au prix de deux crimes horribles... Aucun nuage n'avait troublé leur horizon... Aucun ne devait jamais s'élever entre eux, tant leurs mesures avaient été bien prises, tant le passé semblait oublié. Comme ils n'avaient plus de crainte, ils n'avaient non plus de remords, et voilà que tout à coup, le crime ancien venait de se dresser devant Marcelle épouvantée, menaçant et terrible, sous la figure d'un adolescent que le hasard avait mis sur sa route.

Dans le jeune homme rencontré au Luxembourg, la comtesse de Kermor avait reconnu aussitôt, à première vue, le fils de Julien. Il n'y avait pas à s'y tromper. L'inconnu était le portrait frappant de Jean à quinze ans... Mêmes traits, même regard, un peu adouci seulement. Si c'était son mari que le jeune homme eût vu au lieu d'elle, il fût resté frappé d'étonnement et n'aurait pas manqué de s'inquiéter de cette ressemblance extraordinaire.

Était-ce donc le châtement du crime qui se

M. Félix Faure, en recevant cet ouvrage, s'est borné à faire remarquer aux délégués que ce projet soulevait des questions multiples, grosses de conséquences, et qu'il prendrait connaissance des documents et des plans avec intérêt.

L'alcool

De M. Sigismond Lacroix, dans le *Radical* :

C'est bien d'une dégénérescence sociale que nous sommes menacés par l'intoxication alcoolique.

A l'heure actuelle, plus de la moitié des cas de folie proviennent des poisons absorbés sous le nom d'alcool, particulièrement des apéritifs.

Au point de vue de la statistique criminelle, c'est encore pis : un spécialiste éminent, le docteur Baer attribue à l'alcoolisme les deux tiers des assassinats, les trois quarts des attentats aux meurs, des rébellions et des violences.

A vrai dire, ce n'est pas l'alcool qui est le grand coupable : je veux dire l'alcool pur, l'alcool absolu.

L'alcool non rectifié est un poison. Cela étant, quel est le remède ? Ne mette dans la circulation que des alcools rectifiés en donnant à l'Etat le monopole de la rectification de tous les alcools produits en France. On sera bien forcé d'y venir.

Madame Adam poursuivie

Un rédacteur du *Journal des Débats*, vient d'assigner Mme Juliette Adam en police correctionnelle pour le 12 juin, comme gérante de la *Nouvelle Revue*, à propos d'un article du commandant Z..., reprochant, entre autres griefs, à M. Weyl, ses démarches en faveur du traître Dreyfus.

Mme Juliette Adam donne, ainsi qu'il suit, son sentiment intime sur cette poursuite :

« En police correctionnelle ! Mon imagination grandit par avance le cadre d'un tribunal pour moi suprême, car il condamnera ou absoudra mon patriotisme. L'émotion que j'aurai, viendra de ce que je croirai voir l'opinion française me juger à côté de mes juges. Et cette opinion, je la voudrais approbatrice, pour trouver en elle le courage de continuer à la servir, comme je l'ai fait jusqu'à ce jour ».

A KIEL

St-Petersbourg, 9 juin.

L'escadre russe part aujourd'hui pour Kiel.

Brest, 10 juin, soir.

L'avis torpilleur autrichien *Trabant* a fait route ce matin à 8 heures, à destination de Kiel.

levait ?

Telles étaient les sombres pensées qui agitaient Marcelle pendant que le coupé traversait les rues comme un météore, au risque d'écraser les passants.

A ces craintes, à ces terreurs, qui l'assaillaient, s'ajoutait une sourde colère contre son mari.

Ce dernier lui avait donc menti quand il lui avait dit qu'il avait jeté l'enfant dans la Seine ?

Il avait donc épargné le petit, l'avait fait élever en cachette peut-être, se préparant ainsi de ses propres mains un vengeur pour l'avenir ?

Quelle imprudence ! quelle faute !
La jeune femme avait hâte de voir Jean, de l'interroger.

La voiture, bien qu'elle brûlât les pavés, n'allait pas à son gré.

De temps en temps, Marcelle frappait sur la glace de devant d'un doigt nerveux, pour stimuler le cocher, pour activer la marche des chevaux.

On venait de franchir, comme la foudre, la place du Carrousel... l'équipage était engagé maintenant dans les fondrières, les encombrements qui occupaient alors l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'avenue de l'Opéra.

Les chevaux avaient dû s'arrêter

Ils trépanaient en mordant leurs mors, d'où l'écume tombait, les jambes frémissaient d'impatience, la robe fumante, maintenus à pleines mains par le cocher qui avait peine à en rester maître.

Dans la voiture, Marcelle rongea le frein comme eux.

Si le comte était sorti.

La division navale française, composée du *Hoche*, du *Dupuy-de-Lôme* et du *Surcouf* appareillera demain pour Kiel.

On lit dans le *Temps* :

Par voie diplomatique, il a été arrêté entre le gouvernement allemand et les marines étrangères, que des escouades de marins des diverses flottes descendraient à terre à tour de rôle, d'après un roulement arrêté par le département de la marine allemande.

On aura soin que les matelots de deux grandes nations ne se rencontrent pas à terre, mais les marins d'une grande avec ceux d'une petite nation.

Les marins allemands descendront à terre le moins possible pour éviter tout incident.

Le Grand Prix de Paris

Andrée à M. Edmond Blanc passe la première au poteau suivie de *Cherbourg 2^e* ; le *Sagittaire 3^e* et *Roitelet 4^e*.

La victoire de la pouliche française a été vivement acclamée.

L'Expédition de Madagascar

Le ministre de la guerre a reçu du général Duchesne la dépêche suivante, en date de Majunga :

La première brigade est arrivée à 4 kilomètres du confluent de l'Ikopa et de la Betsiboka, qui ne semble pas défendu.

L'ennemi paraît être concentré devant Mavatanana.

Le général de Torcy, chef d'état-major du corps expéditionnaire de Madagascar, et les chefs de service, sont partis de Majunga à destination de Mavatanana.

Les Anglais demeurés fidèles au premier ministre de Madagascar viennent, dans leur organe officieux, le *Madagascar News*, publié à Tananarive, de publier un long article dans lequel ils conseillent de brûler la capitale de l'île, afin d'obliger les Français à battre en retraite.

Voici ce document :

« Lors même que Tananarive et Fianarantsoa tomberaient entre les mains des français, les malgaches, s'ils agissent en bons patriotes, peuvent être assurés que l'occupation étrangère ne durera pas longtemps, car l'ennemi, entouré d'une population hostile, ne pourra se maintenir, pendant la saison pluvieuse, dans ces villes, si éloignées de la mer. Comment, en effet, lui serait-il possible de se ravitailler ?

L'équipage parvint enfin à se dépatriner et reprit son allure rapide jusqu'à Saint-Georges, où il pénétra dans la cour d'un hôtel ancien, au centre de Paris, près du boulevard.

Le bâtiment, en pierres de tailles massives, é ait précédé d'une petite cour fermée par un portail peint de vert, qui avait la solidité d'une porte de cathédrale.

Dès que la voiture eut passé la porte cochère et fut arrêtée devant le perron, la comtesse n'attendit pas que le groom, qui s'empressait de descendre de son siège fût venu lui ouvrir la portière.

Elle avait tourné elle-même la poignée d'une main fébrile et sauté à terre.

Elle monta quatre à quatre les marches du perron.

— M. le comte est-il là ? demanda-t-elle à un valet de pied, qui se tenait dans l'antichambre.

Celui-ci s'inclina.

— Je ne l'ai pas vu sortir, madame la comtesse.

Marcelle s'engagea d'un pas rapide dans l'appartement, se dirigeant vers le cabinet de son mari.

Le comte Jean de Kermor, un livre à la main, un cigare à la bouche, était étendu sur un divan, où il sommeillait à demi.

En voyant entrer sa femme comme un ouragan, en apercevant l'émotion, le trouble peints sur sa physionomie, il se leva en sursaut.

— Ah ! c'est vous !

— C'est moi.

— Vous m'avez presque fait peur.

— Il y a bien de quoi avoir peur, s'écria la femme toute frémissante... on aurait peur à

» En tous cas, l'objectif des hovas doit être, dès maintenant, de se préparer à arrêter les convois de vivres et de munitions et de retarder la marche du corps expéditionnaire, de sorte qu'il ne puisse gagner l'Imerina avant l'époque des pluies.

» Mais, même lorsque la tactique savante des français viendrait à bout de l'inexpérience des malgaches, il n'y aurait point lieu de se désespérer. Si les envahisseurs trouvent tous les villages de l'Imerina et Tananarive lui-même brûlés, au lieu de belles villes situées dans un pays fertile où ils espèrent trouver le repos en même temps qu'une bonne et abondante nourriture, ils se verront contraints de regagner la côte avant les pluies, et cette retraite pourra facilement être changée en une terrible déroute, sans compter que dans la région côtière les fièvres feront d'énormes ravages dans leurs rangs.

» Les malgaches, s'ils ont l'esprit de sacrifice, peuvent, quoi qu'il arrive, espérer conserver leur indépendance.

» La destruction par le feu de Tananarive et Fianarantsoa serait certainement un grand malheur, mais ne serait-ce pas encore un plus grand malheur pour les malgaches que d'être à jamais asservis à une nation étrangère ? Une ville incendiée se reconstruit, l'indépendance d'un peuple qu'a écrasé le talon des conquérants ne saurait être reconquise.

» Toutefois, tout en prévoyant la possibilité de faits aussi désastreux, hâtons-nous de dire qu'il est bien peu probable qu'on ait à recourir à une semblable extrémité. L'armée malgache est nombreuse et pourvue d'armes excellentes, sans compter les innombrables civils qui s'exercent journellement au maniement de la sagaye ; supérieure en nombre à l'armée française, elle peut facilement, par de fréquentes et incessantes attaques, l'empêcher d'arriver au centre du pays avant le mois d'octobre, et ce sera le salut, car les français devront regagner la côte ou bien ils périront de fièvres et de maladies pendant l'hivernage. »

La relève

Le ministre de la marine a adressé la circulaire suivante aux vice-amiraux :

« Messieurs,

» J'ai été consulté sur la question de savoir à quel régiment métropolitain d'infanterie de marine devait incomber le soin d'assurer la relève du 13^e régiment qui fait partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

» Afin de permettre à tous les régiments de concourir à la relève des militaires du 13^e régiment, j'ai décidé, conformément, d'ailleurs, aux

moins.

Jean avait pâli.

La comtesse avait jeté son manchon, son chapeau, défit fébrilement ses gants, qu'elle lançait en lambeaux sur la table.

— Qu'avez-vous fait de votre neveu ?

Jean de Kermor eut un sursaut de stupeur.

— Mon neveu ? quel neveu ?

— Celui que nous avons dépouillé, le fils de Julien.

Le comte regarda sa femme d'un air stupide, se demandant si elle ne devenait pas folle.

— Mais vous savez bien... bégaya-t-il.

— Je sais bien ce que vous m'avez dit.

— Je vous ai dit ce qui était vrai...

— Vous l'avez jeté dans la Seine ?

— Certainement.

— Ce n'est pas vrai !... s'écria violemment Marcelle.

Le comte se leva d'un bond.

— Ah ! ça, fit-il les sourcils froncés, que signifie cette sortie et quelle querelle allez-vous me chercher là ?

— Cela signifie, s'écria la jeune femme, que vous avez menti !

— Moi ?

— Vous !

— Vous avez manqué de courage, d'énergie, vous n'avez pas osé me l'avouer.

Jean allait et venait d'un air hébété.

— En vérité, ma chère, bégaya-t-il, vous me feriez presque douter de votre bon sens... A quoi allez-vous penser là, et pourquoi revenir sur un sujet enterré depuis longtemps ?

Marcelle eut un rictus amer.

dispositions adoptées pour la formation de ce régiment (circulaire du 8 mars 1895), que la 1^{re} brigade sera chargée de la relève du 1^{er} bataillon, les 2^e et 3^e brigades de celle du 2^e bataillon, et la 5^e brigade de celle du 3^e bataillon.

» D'autre part, les militaires provenant du 13^e régiment seront reversés à leur corps d'origine. Toutefois, en ce qui concerne les gradés, ils seront versés dans les corps de chaque brigade d'après les prélèvements effectués pour la relève. »

Le premier officier mort à Madagascar

Le premier officier qui a succombé aux atteintes du climat de Madagascar est le capitaine Buguin. Il avait débarqué le mois dernier à Majunga avec la 6^e compagnie du 30^e escadron du train des équipages.

Très apprécié au 17^e escadron, à Montauban, où il servait depuis son retour du Tonkin, le capitaine Buguin avait été décoré de la main de M. Félix Faure, lors de la remise des drapeaux au camp de Sathonay.

Au Tonkin

Un télégramme annonce la mort à Hanoi de M. Chevassieux, secrétaire général du gouvernement de l'Indo-Chine.

Le télégramme, très court, ne donne aucun détail sur les causes de cette mort imprévue.

CHINE & JAPON

L'agitation et le désordre règnent toujours dans la grande ville de Tai Peh-Fou (tout au nord de l'île de Formose), où le quartier des indigènes a été brûlé, un magasin de poudre a sauté et quatre vingt-dix Chinois ont été tués.

La canonnière allemande *Litlis* a ouvert le feu sur les forts chinois de Hobe Tang, probablement parce que ces forts voulaient empêcher le départ d'un vapeur marchand ayant à bord l'éphémère président Tang, plus 2,000 soldats et réfugiés. Les forts ont été réduits au silence. Les artilleurs se sont enfuis. Le navire a pu partir.

Le navire de guerre anglais *Rainbow* a quitté Aong Kong avec ordre d'aller stationner devant Tam-Souï port du nord de Formose, voisin de Ke-Loung.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les Conseils généraux

Le Conseil des Ministres a fixé hier au 28 juillet prochain la date des élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

Les scrutins de ballottage auront ainsi lieu le dimanche suivant 4 août.

La date du 28 juillet est la date la plus éloignée que pût choisir le gouvernement pour les élections des Conseils d'arrondissement et des Conseils généraux. Il y a lieu de remarquer en effet que, suivant les indications mêmes de la loi, les Conseils généraux, qui tiennent leur session d'été à partir du premier lundi qui suit le 15 août, devront se réunir cette année le 19 août.

Dans l'intervalle compris entre cette dernière date et celle du 4 août, qui est la date fixée pour les scrutins de ballottage, les Conseils d'arrondissement

sement devront, suivant l'usage, se réunir, constituer leur bureau et discuter toutes les affaires qui devront être soumises ensuite le 19 août à l'examen des Conseils généraux.

Les élections du 28 juillet présenteront un intérêt tout particulier, en raison de ce fait que près de trois cents membres du Parlement sont conseillers généraux et posent leur candidature à l'occasion du prochain renouvellement partiel.

D'après la date à laquelle auront lieu ces élections, on peut prévoir que les Chambres se sépareront pour les fêtes du 14 Juillet.

Le Président de la République à Cahors

Nous croyons savoir que notre sympathique maire, M. Costes, va partir prochainement pour Paris, afin de prier M. Félix Faure de séjourner à Cahors, patrie de Gambetta, lors de son prochain voyage dans le Sud-Ouest.

Une protestation

Plusieurs habitants de Cahors ont protesté contre la cession qui a été faite par le Conseil municipal à M. Mayzen d'un terrain devant sa maison, au coin du boulevard et de la rue Fénelon, terrain devant servir à la construction d'une terrasse.

M. Daynard justifie la décision du Conseil, par les considérations suivantes :

« En vertu de la transaction de 1680, la ville doit céder gratuitement aux propriétaires riverains des fossés, le terrain compris entre leurs maisons et l'alignement du boulevard, à la condition qu'ils y fassent des constructions destinées à l'embellissement de la ville.

» Par contre, au cas où les propriétaires riverains n'occuperaient pas le terrain en vue d'une construction, ce terrain ne pourrait pas leur être cédé gratuitement ; tel a été le cas de M. Combelles.

» Déjà, en 1840, le conseil municipal, appelé à s'occuper de cette question, conclut dans le même sens, à la suite d'un rapport d'un homme très compétent, M. Dufour, avocat et archéologue. »

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni samedi, à trois heures du soir, sous la présidence de M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot.

Un transfèrement d'école demandé par Mme Brassac, religieuse à Martel, a reçu un avis favorable.

Communication est donnée au conseil du licenciement provisoire de l'école de Saint-Paul-Labouffle, à cause d'une épidémie de fièvre scarlatine.

Le maire et l'instituteur de Saint-Paul-Labouffle, qui ont pris cette mesure, demandent qu'elle soit approuvée par le conseil d'hygiène.

Celui-ci, avant de prendre une détermination, décide d'attendre le rapport du docteur Cazas, pour fixer la durée de ce licenciement.

Emplois civils

M. Bouquet, adjudant au 7^e de ligne, est nommé receveur ruraliste de 1^{re} classe.

M. Bourdil, adjudant au même régiment, est nommé commis ambulancier des octrois de la Seine.

Manufacture des tabacs

M. Arène, contrôleur de culture à la direction de Bordeaux, est nommé contrôleur de culture faisant fonctions de contrôleur principal, à Souillac.

M. Pouey, reconnu admissible au concours du 1^{er} février 1895, est nommé vérificateur stagiaire à la direction de Cahors.

MM. Zacharie et Cailly, anciens sous-officiers, présentés par la commission supérieure de classement, en exécution de la loi du 18 mars 1889, sont nommés commis stagiaires de culture à la direction du Lot.

M. Imbert, vérificateur de culture de 2^e classe à la direction de Cahors, est nommé vérificateur (même classe), faisant fonction de contrôleur, à la direction de Bordeaux. M. Chayron, vérificateur de culture de 2^e classe à la direction de Marseille, est nommé vérificateur (même classe) à la direction de Cahors. M. Santolini, commis de culture de 5^e classe à la direction de Cahors, est nommé commis (même classe) à la direction de Chambéry.

M. Vogel, commis de culture de 7^e classe à la direction de Cahors, est nommé commis (même classe) à l'inspection de Vesoul.

M. Estrade, commis de culture de 6^e classe, à la direction de Cahors, est nommé commis (même classe) à la direction de Périgueux.

M. Ducout, commis de culture de 4^e classe, à Tarbes, est nommé commis (même classe) à la direction de Cahors.

Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du Lot

Hier a eu lieu le dépouillement du scrutin de la deuxième circonscription de Cahors, pour l'élection d'une commission chargée de réviser les statuts.

Voici les résultats du scrutin :

Votants, 56.

Ségala, de Puy-l'Evêque, 46 voix, élu.

Bourthoumieux, de Castelnaud, 37 voix, élu.

Aillet, de Luzech; Ray, de Prayssac; Rouges, de Montlauzun, 3 voix chacun.

Circonscription de Figeac

Voici les résultats :

Votants, 110.

M. Gineste, de St-Médard-de-Presque, 106 voix, élu.

M. Delpon, de Linac, 105 voix, élu.

MM. Bertal, de St-Céré, Buffet, de Lentillac, Cros, de Sabadel, Cros, de Thémines, Masbou, de Lunan, Pradayrol, de Capdenac, ont obtenu chacun une voix.

Voici les résultats de la 1^{re} circonscription de Cahors :

99 inscrits.

88 votants.

Ont obtenu :

M. Ménage, de Lalbenque..... 86 voix.

M. Coudere, d'Arcambal..... 77 —

M. Calmette, de St-Géry..... 8 —

M. Calmette, suppléant..... 1 —

Bulletin blancs..... 2 —

Le résultat de Gourdon n'est pas encore connu.

Examen du certificat d'aptitude pédagogique

INSTITUTEURS

Dix-sept aspirants se sont présentés, cinq ont été définitivement admis.

Ce sont par ordre alphabétique :

MM. Coudere, instituteur stagiaire à Gourdon; Delponget, instituteur stagiaire à Lamativie; Gracety, instituteur stagiaire à Bédou; Larigaldie, instituteur stagiaire à Saint-Cirgues et Ségala, instituteur stagiaire à Frayssinet-le-Gourdonnais.

INSTITUTRICES

Vingt-quatre aspirantes se sont présentées, onze ont été définitivement admises.

Ce sont, par ordre alphabétique :

Milles Andrien, institutrice stagiaire à Labastide-Marnhac; Barrat, institutrice stagiaire à Saint-Céré; Bédou institutrice stagiaire à Flotte; Bonifacy, institutrice stagiaire à Mercuès; Cravignac, institutrice stagiaire à Bach; Dalet, institutrice stagiaire à Saint-Médard-de-Presque; Delpouget, institutrice stagiaire à Lamativie;

nommé..

Le comte eut un sourire incrédule.

— C'est bien invraisemblable !

— Invraisemblable, soit, mais ce n'est pas impossible... Dans tous les cas, cet homme m'a effrayé. Si c'était lui et s'il venait à apprendre... Comment apprendrait-il quelque chose ? S'il vivait, et s'il avait des soupçons, il y a longtemps que nous aurions reçu de ses nouvelles.

— N'importe ! poursuivait Marcelle, je ne serai pas tranquille tant que je ne saurai pas qui est ce jeune homme. Ce cadavre, demeuré introuvable m'a toujours inquiétée. J'avais le pressentiment que là était, pour nous, le danger, le point noir d'où la foudre sortirait... et maintenant, j'ai peur !

Et la jeune femme se rapprocha de son mari avec un frisson de terreur, comme si elle avait vu quelque fantôme menaçant se dresser près d'elle.

Le comte essaya de ricaner encore, mais son rire sonnait faux.

— Peur, toi ? dit-il, et peur de chimères ? C'est trop fort !

Puis, avec un geste violent :

— Et quand ce serait ? Quand le fils de mon frère et mon frère lui-même sortirait de son cercueil pour nous arracher cette fortune que nous tenons, et que nous tenons bien, ne sommes-nous pas encore de taille à nous défendre ?

La comtesse mit la main sur ses yeux d'un air terrifié...

— Je t'en prie, Jean, ne blasphème pas ainsi ! Tu nous porteras malheur !

Jean de Kermor haussa les épaules avec dédain...

Dumay, institutrice stagiaire à Comiac; Gary, institutrice stagiaire à Laureuses; Rigal, institutrice stagiaire à Lachapelle-Auzac, et Teyssedou, institutrice stagiaire à Saint-Céré.

Concerts du mardi

A partir d'aujourd'hui, la musique du 7^e de ligne se fera entendre tous les mardis soir au nouveau cercle de garnison (café Tivoli).

Acte de probité

Le nommé René Pinot, âgé de 8 ans, fils du sous-chef de dépôt à la gare de Cahors, a trouvé, sur la voie publique, une certaine somme d'argent dont il a fait immédiatement le dépôt au bureau de police où elle est tenue à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Découverte archéologique

Samedi, au cours de fouilles faites à son domicile, 8, rue Saint-Pierre, pour l'installation d'une cave, M. Satti, ancien concierge du lycée Gambetta, a découvert, à une profondeur de 3 mètres, un squelette dont la tête reposait sur une petite dalle épaisse de 4 à 5 centimètres environ; le reste des ossements était sur la terre parmi des briques disposées sans ordre.

A côté du squelette, était une main gauche colossale en marbre blanc (quatre ou cinq fois grandeur nature.) Deux doigts seulement restent à peu près intacts, l'auriculaire et l'annulaire. Ils sont ornés d'anneaux.

Sa main, fermée, tient un objet qui semble être l'extrémité inférieure d'un sceptre.

Ajoutons que M. Satti se propose de faire don au musée lapidaire de notre ville de ce spécimen de la sculpture gallo-romaine.

Obsèques

Voici le texte du discours prononcé jeudi par M. Arnaud, préfet du Lot, aux obsèques du regretté M. Bouniols, sous-préfet de Figeac :

Messieurs,

C'est avec une poignante émotion que je viens, au nom du gouvernement de la République, adresser un dernier adieu à l'un de ses plus dévoués serviteurs, si cruellement frappé dans l'exercice de ses fonctions, après une maladie qui a trompé tous les calculs de la science.

Il y a deux mois à peine que M. Bouniols était venu prendre possession de ses fonctions de sous-préfet de Figeac, et je puis dire qu'il y avait aussitôt conquis la sympathie cordiale de tous. Il lui appartenait, par l'affabilité de son accueil, par cette bonne humeur souriante et fine à la fois qui était la meilleure marque de son caractère, d'effacer peut-être dans ce pays, auquel il n'était pas étranger, bien des traces de discorde, et d'en réunir tous les enfants dans un commun amour de la France et de la République. Rien n'est plus fort, en effet, Messieurs, et plus grand dans ce monde que le rayonnement de la bonté.

On peut avoir les qualités les plus brillantes de l'esprit et de l'intelligence, éblouir les hommes, les entraîner momentanément, mais si l'on n'a pas la flamme du cœur qui les fait aimer, on ne bâtit que sur le sable et l'on ne fonde rien de durable.

La bonté, était la qualité maîtresse de notre regretté collègue. C'est à cette source qu'il puisait cette chaleur communicative qui, aux jours

— Enterré, dit-elle, comme votre neveu.

Le comte fit un mouvement de fureur.

— Cette insistance...

— André n'est pas mort, reprit la comtesse avec un geste énergique.

Jean se renversa en arrière, riant aux éclats d'un rire forcé.

— Si c'est tout ce que vous avez de neuf à m'apprendre ?

— Vous ne l'avez pas jeté dans la Seine, vous ne l'avez pas fait périr !

— Décidément, c'est une maladie, bégaya le comte.

— Je viens de le voir, fit Marcelle avec conviction.

Jean sursauta de nouveau.

— André ?

— André...

— Et où donc cela ?

— Au Luxembourg !

Le même ricanement railleur s'échappa des lèvres du gentilhomme.

— Imagination ! fit-il en haussant les épaules.

— Il n'y a pas d'imagination, et je n'ai pas rêvé... C'est lui, c'est bien lui.

— Qui vous l'a dit ?

— Je l'ai reconnu.

— A quoi ?

— C'est votre portrait frappant. S'il était plus vieux, je ne sais pas si je ne me tromperais pas entre vous deux !

Le comte la regarda et fut frappé de l'expression épouvantée de sa physionomie. C'était donc vrai ? elle ne plaisantait pas. Il commença à devenir sérieux et à être inquiet à son tour.

— Voyons, dit-il d'un ton grave, ne me faites-vous pas de mauvais plaisanteries ?

— Je vous assure, répondit Marcelle, que je ne plaisante pas... Je viens d'apercevoir, dans les allées du Luxembourg, que la fantaisie m'avait prise de traverser à pied, un jeune homme qui est le portrait frappant de votre frère et de vous.

— Quel âge peut-il avoir ?

— Dix-huit à dix-neuf ans.

— C'est bien l'âge qu'il aurait, murmura le comte, rêveur.

Puis il ajouta :

— Mais c'est impossible ! Vous avez été abusée par une fausse ressemblance... L'enfant a bien été précipité par moi dans la Seine, du haut du pont d'Asnières. Il n'a pas reparu.

Toutes les recherches que nous avons faites, à mon retour en France, ont été inutiles.

— Je m'en souviens bien... La police s'est mise en campagne sur votre demande. Dame ! Vous accomplissiez les vœux de votre frère en tentant de découvrir son fils... Tout a été stérile, c'est vrai... on n'a rien appris touchant la disparition de l'enfant, mais le cadavre n'a pas été retrouvé.

— Qui sait où la Seine l'avait emporté ?

— Et s'il avait été sauvé ? dit Marcelle.

— Comment ?... Par qui ?

— Sait-on jamais...

L'assassin secoua la tête.

— C'est impossible... Un enfant de cinq ans ne se tire pas de l'eau en pleine nuit.

— Et si un batelier avait été là, l'avait vu tomber, l'avait emporté ?

— Il eût fallu qu'il se fut trouvé à poin

— En vérité, tu deviens folle, murmura-t-il.

— Il est possible, reprit la jeune femme, que je m'exagère le danger ; que ce jeune homme, s'il est vraiment le fils de ton frère, ne songe peut-être pas à nous et ne soupçonne même pas le mystère de sa naissance... Néanmoins, laisse-moi agir... Laisse-moi conjurer ce péril peut-être imaginaire...

— Fais comme tu voudras, répondit distraitemment le comte.

— Tu me donnes carte blanche ?

Le gentilhomme inclina la tête en signe d'assentiment.

— Avant huit jours, dit Marcelle, je serai renseignée sur cet inconnu, et saurai ce que nous avons à craindre de lui.

— Et s'il est dangereux... fit le comte.

Il compléta sa phrase par un geste expressif, puis il ajouta :

— Nous ne pouvons pas vivre avec cette épée de Damoclès suspendue sur nos têtes.

XIX

Le lendemain, le temps était beau comme la veille, et les promeneurs encombraient les allées du Luxembourg.

Le jeune homme, dont la vue avait si fort impressionné Marcelle, et qui n'était autre, nos lecteurs l'ont deviné, que l'enfant recueilli autrefois par Bauchène, André de Kermor, le fils de Julien, après avoir longtemps hésité, s'était décidé à suivre les conseils de son ami et était revenu, à la même heure, à la place où il avait aperçu l'inconnue la veille.

(A suivre).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

A l'occasion de l'Exposition universelle de Bordeaux, et pendant toute sa durée, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets d'aller et retour qui, aux termes de son Tarif spécial G. V. n° 2, sont délivrés à toutes les gares de son réseau pour Bordeaux.

Jusqu'à une distance de 100 kil. inclus, 2 j.

— 101 à 200 —	— 4 j.
— 201 à 300 —	— 6 j.
— 301 à 400 —	— 8 j.
— 401 à 500 —	— 10 j.

au-delà de 500 kilomètres. 12 j.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit. Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route; les Voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Plages de la Bretagne. Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe: 45 francs. — 2^e classe: 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément: le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau: 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de

toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples:

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricet, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, en joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la Mode Illustrée est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La Mode illustrée, Journal de la Famille, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six mois, 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme:

1^o 32 pages de texte: Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes colorites, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement: Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte. La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints enseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre: Cartonnages colorités. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

FÉLIX ALCAN, Éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Édition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX: BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureau: 12, rue Turbigo, Paris



25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.


AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.